

ARRÊTE MUNICIPAL

**INSTALLATION D'UNE ZONE DE CHANTIER
12 RUE VIEILLE DU REMPART**

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, la demande sollicitée par M. Michel Claude, demeurant 32 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant la réfection des canalisations, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer une zone de chantier de 2M² entre le n° 12 rue Vieille du Rempart et le regard extérieur, du mercredi 27 septembre 2023, 07h00 au vendredi 29 septembre 2023, 20h00.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum le début des travaux par M. Michel Claude, demeurant 32 rue du Colonel Pierre Avia 75015 Paris, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 8 septembre 2023.

Le Maire

Thierry BAEZA.

